3Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Délibération n° **XXXX/2024**	**Objet** : Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n°12560-62964--1 pour la prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » Bonus associés 2023/2024.

Conseillers en exercice : Présents : Pouvoirs :
Absents : Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire

Présents :
Absents représentés :
Absents :

M ……. a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 19 février 2024 ;

Considérant que la caisse d'Allocations Familiales renouvelle le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;

Considérant que l'action municipale, dans le cadre du dispositif CLAS, répond aux attentes de la CAF ;

Considérant que la convention d'Objectifs et de Financement proposée par la Caisse D'allocations Familiales définit er encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) entre la commune de Marolles-en-Brie et la Caisse d'Allocations Familiales ci-annexée, pour la période 2023/2024.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 29 février 2024.

xxxxxxxxxxxxxxxxx
Secrétaire de séance

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

0Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Projet